

Le sénateur Tremblay: Honorables sénateurs, d'après les premiers mots du sénateur Frith, j'avais le sentiment qu'il me demandait si j'accepterais qu'il me pose une question. Je n'ai pas discerné la question dans ce qu'il a dit. J'ai cependant cru discerner un tout nouveau projet. Une proposition de réunir toutes les législatures pour qu'elles fassent ensemble l'étude dont il est question.

Que puis-je dire d'autre de cette proposition que d'en référer à ce que j'évoquais tantôt, une manière de sens commun.

[Traduction]

Le sénateur Frith: C'est ce qu'on appelle un raisonnement par l'absurde et il a été fait de propos délibéré.

[Français]

L'honorable Pietro Rizzuto: Honorables sénateurs, j'aurais une question à poser au leader du gouvernement au Sénat. Le gouvernement propose un comité formé de douze députés dont cinq sénateurs. Est-ce qu'on a prévu combien parmi les 5 sénateurs seront choisis du côté du gouvernement et combien de ce côté-ci de la Chambre? Est-ce qu'on a aussi prévu de nommer un sénateur à la co-présidence? Si cela est le cas, serait-il possible que le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat en arrive à un accord où on accorderait la co-présidence à un sénateur de ce côté-ci de la Chambre?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai pris note des questions posées par mon ami. J'essaierai d'y répondre quand viendra le temps de conclure le débat.

Le sénateur Rizzuto: Honorables sénateurs, j'ai posé ces questions parce que je croyais que c'était extrêmement important pour plusieurs sénateurs ici présents. Je crois que la chambre du Sénat serait très bien représentée, si nous avons une possibilité d'avoir un sénateur de ce côté-ci de la Chambre comme co-président. Cela pourrait être vraiment important pour plusieurs sénateurs au moment de prendre leur décision de voter pour ou contre la proposition. Si la chambre du Sénat est d'accord, je me permet d'ajourner le débat à demain après-midi.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, on va suivre le processus traditionnel. La résolution parle de douze députés de la Chambre des communes et cinq du Sénat. Il va y avoir évidemment un co-président qui viendra du Sénat. Quand à la répartition des sièges sénatoriaux sur ce comité, cela reste à être négocié entre les leaderships des deux partis.

Le sénateur Rizzuto: Honorables sénateurs, il serait très important pour certains sénateurs, je pense, de ce côté-ci de la chambre, de connaître la vraie composition de notre représentation à ce comité-là. Je propose, si les honorables sénateurs sont d'accord, d'ajourner le débat à demain pour que vous puissiez nous informer d'avantage sur cette question-là. Pour moi cela serait important. Je crois qu'il y aurait une possibilité que l'on vote en faveur de votre résolution si on nous donne l'assurance que le Sénat participera à votre comité conjoint avec la certitude que les préoccupations et les objectifs des honorables sénateurs pourront être vraiment défendus, et cela sans toucher à notre comité du Sénat qui, à ce moment-là, pourra siéger en même temps. On pourrait proposer que le rapport du comité conjoint soit déposé le 14 septembre. Si jamais la chambre du Sénat trouve insuffisants les résultats donnés par le comité conjoint le 14 septembre à ce moment-là

[Le sénateur Frith.]

on pourra continuer avec le comité plénier. Cela serait peut-être une bonne décision. Je suggère aux très honorables sénateurs qu'on pourrait peut-être en arriver à un accord pour avoir les deux comités. Un qui siégerait durant l'été et un qui pourrait continuer après si vraiment on n'a pas atteint tout les objectifs des honorables sénateurs à l'intérieur des modifications qui seront faites par le comité conjoint. Pour moi il est extrêmement important de savoir quelle sera la participation des sénateurs de ce côté-ci de cette chambre. D'abord, combien de nos sénateurs vont faire partie du groupe des cinq. Est-ce qu'il serait possible que le co-président soit un sénateur choisi parmi les sénateurs de ce côté-ci de la Chambre.

Honorables sénateurs, je propose l'ajournement du débat à la prochaine séance du Sénat.

● (1440)

[Traduction]

L'honorable John M. Godfrey: Honorables sénateurs, avant l'ajournement du débat, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'argument du sénateur Frith. En 1978, le sénateur Frith avait dit qu'il convenait d'avoir un comité mixte puisqu'il fallait présenter une Adresse conjointe. Pourtant, malgré cela, le Sénat a alors constitué un comité distinct.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, il s'agissait des aspects touchant le Sénat seulement. Lisez le discours qu'avait alors fait le sénateur Connolly.

Le sénateur Godfrey: Le comité devait s'intéresser à la question de la réforme du Sénat, mais il s'agissait tout de même d'un comité distinct. Quant à moi, il n'y a pas de précédent. Nous évaluons tout simplement ces circonstances cas par cas pour décider si nous voulons constituer un comité distinct aussi bien qu'un comité mixte.

[Français]

Le sénateur Le Moyné: Monsieur le Président, le débat a été ajourné.

Des voix: Non.

[Traduction]

Le sénateur Godfrey: Je m'excuse, je n'ai pas saisi l'interjection. De toute manière, il ne s'agit pas d'une question de précédent.

Honorables sénateurs, je voudrais ajouter un dernier commentaire. Je constate que la presse semble tenir pour acquis que le fait pour le Sénat de constituer un comité distinct revient à critiquer M. Turner et à critiquer l'Accord du lac Meech. Personnellement, bien que je sois conscient des faiblesses de cet accord, je l'appuie de même que j'approuve M. Turner. Lorsque je prônais la formation d'un comité distinct, il ne m'est jamais venu à l'esprit que je critiquais du même coup M. Turner ou sa position. J'ai parlé à plusieurs autres sénateurs et ils disent de même.

Des voix: Bravo!

L'honorable Charles McElman: Honorables sénateurs, avant l'ajournement de ce débat, je voudrais attirer l'attention du leader du gouvernement au Sénat sur le fait que sa motion contient une imperfection, sinon deux.

La lacune réside dans le fait qu'en ce qui a trait aux remplacements au comité mixte, il a tiré, mot à mot, l'article de la motion adoptée par la Chambre des communes, qui ne